



Montréal, le 4 janvier 2012

Par courriel et original par la poste

M^e Yves Fréchette
Affaires juridiques
Hydro-Québec TransÉnergie
75, boul. René-Lévesque Ouest – 4^e étage
Montréal (Québec) H2Z 1A4

**Objet : Demande du Transporteur afin de modifier ses tarifs et conditions des services de transport à compter du 1^{er} janvier 2011
Suivi de la décision D-2011-039
Dossier de la Régie : R-3738-2010**

Cher confrère,

La Régie accuse réception de votre lettre du 20 décembre 2011, par laquelle Hydro-Québec dans ses activités de transport d'électricité (« le Transporteur ») informe la Régie qu'il ne sera pas en mesure de donner suite à la demande que la Régie formulait dans sa décision D-2011-039 quant au dépôt d'une proposition relative à la politique d'ajouts au réseau de transport au cours de l'année 2011.

La Régie autorise le Transporteur à reporter l'examen de la politique d'ajouts au réseau de transport à une date ultérieure, au cours de l'année 2012. Cependant, la Régie s'attend à ce que le Transporteur agisse avec célérité pour le dépôt de ce dossier générique et que le calendrier qu'il soumettra en février 2012 indique des échéances qui tiendront compte de l'importance de traiter ce dossier à courte échéance. En effet, plusieurs types de projets d'investissements du Transporteur impliquent la politique d'ajouts au réseau de transport.

La Régie souhaite ardemment que cette problématique importante soit tranchée dans les meilleurs délais.

Par ailleurs, la Régie vous saurait gré de bien vouloir transmettre copie de votre lettre du 20 décembre 2011 et de notre présente réponse aux intervenants reconnus au dossier mentionné en titre. Nous vous demandons également de bien vouloir nous informer de cette transmission.

Veillez agréer, cher confrère, l'expression de nos sentiments distingués.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Véronique Dubois'. The signature is fluid and cursive, with a large initial 'V' and 'D'.

Véronique Dubois, avocate
Secrétaire de la Régie de l'énergie

VD/as